



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

suicide

Question écrite n° 580

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le nombre important de suicides des jeunes Français. Depuis 1960, le nombre de suicides chez les jeunes a triplé. Le suicide devient ainsi la deuxième cause de décès chez les adolescents. En 1993, 966 d'entre eux se sont donnés la mort - 756 garçons et 210 filles. En 1994, le Haut Comité de la santé publique alertait déjà les pouvoirs publics dans son rapport général sur la faiblesse structurelle de la santé française à cause de ce mal de la jeunesse. Les signes de ce malaise se retrouvent dans le tabagisme, l'alcoolisme et la drogue. Il est donc nécessaire de faire un effort supplémentaire en direction de cette population de plus en plus fragile. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de venir en aide à tous ces jeunes qui ont de plus en plus de mal à vivre et d'oeuvrer efficacement à la prévention des suicides.

Texte de la réponse

Depuis dix ans, le nombre de suicides dans la population générale s'élève à 12 000 cas par an environ. Le suicide représente, chez les jeunes de quinze à vingt-quatre ans, la seconde cause de mortalité, après les accidents. Le suicide chez les jeunes adultes de vingt-cinq à trente-quatre ans est la première cause de mortalité. La tranche d'âge la plus touchée par les tentatives de suicide est celle des quinze/vingt-quatre ans qui commettent un tiers des 120 000 tentatives annuelles. Problème majeur, le thème du suicide a été identifié comme une des dix priorités de santé par les deux premières conférences nationales de santé, et neuf régions ont engagé des programmes régionaux sur ce thème. Sur le plan national, un programme sur la prévention du suicide en direction des adolescents et des jeunes adultes est mené pendant trois ans. Ses principaux axes sont les suivants : développer une approche globale prenant en compte l'ensemble des dimensions de ce problème complexe de santé publique tant sur le plan de la prévention que de la prise en charge, mettre en place un système de recueil de connaissances épidémiologiques indispensable à la détermination des orientations stratégiques, et engager une campagne de communication sur ce thème dans une perspective de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 580

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2258

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4970